

PATES ALIMENTAIRES

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations de proximité pratiquant l'agriculture biologique : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial, ils deviennent partenaires.

PRODUCTEUR

Joëlle CHAMEROY
2 route de Venouse
89230 Villeneuve Saint Salves
Tel : 03.86.41 81 30

Mail : joelle.chameroy@laposte.net
Référente : Véronique Blaise : blaisevero89@gmail.com

CONSOM'ACTEUR

Nom : _____
Prénom : _____ Adresse : _____
Tel : _____ Mail : _____

			25/04	23/05	27/06	18/07
Sachet de 500 grs		PU				
Fusilli*	<i>Semoule blanche</i>	2,50 €				
	<i>Semoule complète</i>	2,50 €				
	<i>Curcuma</i>	3,25 €				
	<i>tomate</i>	3,25 €				
	<i>Vin de bourgogne</i>	4,00 €				
	<i>Sépia</i>	3,25 €				
	<i>Curcuma / Sépia</i>	3,25 €				
	<i>sépia</i>	3,25				
	<i>spiruline</i>	4,25				
Maccheroni *	<i>Semoule blanche</i>	2,50 €				
	<i>Semoule complète</i>	2,50 €				
Curvi rigati*	<i>Semoule blanche</i>	2,50 €				
	<i>Semoule complète</i>	2,50 €				
conchilie*	<i>Semoule blanche</i>	2,50 €				
	<i>Semoule complète</i>	2,50 €				
Minestrone*	<i>Semoule blanche</i>	2,50 €				

CONTRAT AMAPP DES MAILLOTINS avril à juillet 2014

PATES ALIMENTAIRES

La distribution a lieu le vendredi à Joigny de 17h30 à 19h00.

Le paiement , à la signature du contrat, est fait à l'ordre de **Joëlle Chameroy**

- En 1 fois :...€ versés en chèque ou en espèces
- Chaque mois : soitchèque(s) ou espèces de€

Ce contrat est enregistré si le consom'acteur et le producteur sont à jour de leur cotisation à l'Amapp .

Signatures : précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

PRODUCTEUR

CONSOM'ACTEUR